



MUNICIPALITE DE LA PECHE

**AVIS D'ADOPTION DU REGLEMENT 19-781
RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL VERT RÉSERVÉ
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

AVIS EST DONNE A TOUTE PERSONNE INTERESSEE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 7 janvier 2019, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 19-781, règlement concernant la constitution d'un fonds local vert réservé Au développement durable et à la protection de l'environnement

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 18 janvier 2019, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 18^{ième} jour de janvier 2019

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en date du 18 janvier 2019

En foi de quoi je donne ce certificat le 18 janvier 2019.

Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier